

**ARRÊTÉ n° 2020 - 76  
de composition de commission d'examen des vœux  
procédure d'accès au premier cycle de l'enseignement supérieur  
rentrée universitaire 2020-2021**

**La présidente**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 612-3 et D. 612-1-13 ;

**ARRÊTE**

**Article 1** : La composition de la commission d'examen des vœux « Parcoursup » pour l'année 2020-2021, **portail 12 : Langues**, est arrêtée comme suit :

En qualité de Président de la commission :

Sylvain FARGE: Responsable du portail 12, mention LEA

En qualité de membres de la commission :

Heike BALDAUF : mention LLCER Allemand/Scandinave

Charles CAPELA : mention LLCER Espagnol/Portugais

Maria da Conceição FERREIRA COELHO LARUE, mention LLCER Espagnol/ Portugais

Flavie MATHIEU (épouse AUBRUN) : mention LLCER/ LEA Anglais

Weimei GUO : mention LLCER/ LEA Chinois

Bruno PAOLI : mention LLCER/ LEA Arabe

Monica MARTINAT : programme international MINERVE

**Article 2** : La directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché sur les panneaux d'information de l'université et publié sur le site intranet.

Fait à Lyon, le 06/05/2020

La présidente de l'université Lumière Lyon2

Nathalie DOMPNIER

